

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'École secondaire Chanoine-Beaudet tenue le mercredi 19 mai 2021, sur la plateforme Teams, à 19h00, sous la direction de Mme Annie Chénard.

Sont présents :

Parents : Caroline Boutin, Chantal Landry, Marjolaine Pelletier, Maryse Pelletier, Chantal Ridorossi, Julie Filion et Annick Mercier;

Communauté :

Direction : Annie Chénard et Sandra Bélanger;

Enseignants : François Dupont, Mathieu Mercier, Martine Lavoie;

Personnel de soutien : Geneviève Plourde;

Personnel professionnel : Josée Chouinard;

Sont absents :

1. Mot de bienvenue, présences et vérification du quorum;

- La demande de la présidente du CÉ, Mme Annie Chénard, directrice de l'école, débute l'animation de la rencontre virtuelle sur Teams à 19h00 après avoir constaté que la totalité des membres sont présents en ligne et qu'il y a quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Résolution n° CÉ 2020-2021/290

ANNIE CHÉNARD fait la lecture de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement remis aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Plourde appuyée de Mathieu Mercier, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 15 février 2021;

Résolution n° CÉ 2020-2021/291

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021 avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, Mme Marjolaine Pelletier appuyée par Josée Chouinard, il est résolu :

DE SE DISPENSER de procéder à la lecture du procès-verbal;

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021.

4. Suivi au procès-verbal;

La consultation des élèves concernant le code vestimentaire sera évoquée un peu plus tard dans la réunion dans le point 6.2.2.3 Code de vie.

5. Correspondance :

5.1 CCSÉHDAA PV du 18 novembre 2020 et du 17 mars 2021, ODJ de la réunion du 17 mars et du 21 avril 2021 et la liste des membres du CCSÉHDAA 20-21 :

Documents distribués avec la convocation de la présente séance. Nous sommes donc dispensés d'en faire la lecture.

6. Rapports de reddition de comptes :

6.1 Rapport de la présidence :

Il n'y a pas de rapport de la présidence pour cette quatrième séance

6.2 Rapport de la direction d'école :

6.2.1 Points pour adoption : Aucun

6.2.2 Points pour approbation :

6.2.2.1 Dérangement pédagogique;

Résolution n° CÉ 2020-2021/292

Annie Chénard nous annonce que la journée du 27 mai est annulée. Une journée « kermess » était prévue, mais la situation actuelle nous oblige à annuler. On essaie de la replacer à l'horaire en juin. On demande quand même l'approbation aux membres pour nous permettre de tenir l'évènement.

CONSIDÉRANT que l'école désire vraiment pouvoir offrir, dès que cela sera possible dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, au plus grand nombre d'élèves possible, l'activité « kermess » ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Annick Mercier secondée par Martine Lavoie, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la tenue de l'évènement « kermess ».

6.2.2.2 Contribution financière 21-22;

Résolution n° CÉ 2020-2021/293

Les projets pédagogiques particuliers comme le sport étudiant, les concentrations et l'immersion peuvent entraîner des frais supplémentaires. On parle ici de sortie scolaire en lien avec le projet pédagogique ou des frais reliés à l'embauche d'entraîneurs sportifs par exemple. La directrice nous dit que l'information se retrouvera sur le site web de l'école pour

tous les détails. Elle mentionne aussi que des sommes sont données par le ministère pour nous permettre la tenue de ce genre de projet. L'école fait tout en son pouvoir pour limiter les montants facturés. Comme le CÉ a voté en faveur de campagnes de financement, il sera possible pour les élèves de réduire leur facture en y participant.

On demande donc aux membres l'approbation quant aux frais maximums permis pour chaque projet pour l'année 21-22:

- **Sport étudiant : 275-300\$** (tournoi, frais inscription aux associations sportives, etc.)
- Programme de jour – sport (volleyball, soccer) : environ 100\$ (5\$/pratique, achat d'un chandail capuchon (+30\$))
- **Concentrations diverses : 20-30\$** (matériel requis selon l'option)
- **Immersion : maximum 60\$**; les jeunes visitent habituellement un camp comme sortie officielle. Les frais demandés couvrent l'hébergement sur place, car les repas et le transport sont couverts par l'école)
- **Concentration équitation : 750\$/13 semaines; nouveauté!** C'est à Ste-Hélène à l'école d'équitation Léonie Dumont. Peut-être intéressant pour certains de nos élèves (et leur parent!) On propose l'activité dans un objectif de découverte. Les jeunes pourront accomplir le premier « échelon » Cavalier I après les 13 semaines. Les cours sont d'une durée de 2h30 et les parents doivent aller chercher leur enfant en fin de journée.

CONSIDÉRANT l'intérêt voir l'enthousiasme des élèves pour ces activités parascolaires, et considérant que les coûts reliés sont acceptables pour les parents;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marjolaine Pelletier secondée par Josée Chouinard, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER les coûts maximaux cités pour les diverses activités offertes aux élèves de Chanoine-Beaudet pour l'année 21-22.

6.2.2.3 Code de vie : règles de conduite et de classe;

Mme Annie Chénard laisse la parole à Sandra Bélanger, directrice adjointe, pour la présentation du document. Elle fait un retour rapide sur les précisions apportées dans le texte et des ajouts qui s'imposent pour la prochaine édition de l'agenda scolaire. Les éléments étaient surlignés en jaune et ont permis à tous de bien les saisir.

CONSIDÉRANT que les changements apportés sont clairs et acceptés de tous,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Josée Chouinard secondée par Geneviève Plourde, il est résolu :

D'APPROUVER telle que présentés les changements et précisions apportés au code de vie de l'école.

6.2.3 Points pour consultation :

6.2.3.1 Principes d'encadrement des coûts

Les principes d'encadrement des coûts font partie de la loi sur l'instruction publique à l'article 77.1. La direction consulte donc les membres du conseil d'établissement afin d'établir un montant maximum quant aux frais chargés aux parents.

Pour l'année **21-22**, on suggère **un montant maximum de 120\$ par élève** avec un objectif de maintenir un coût au plus bas possible pour les parents.

*À noter que ce montant exclut les frais des options

** Tous les membres du CÉ s'entendent sur point et l'approuvent. Les membres tiennent aussi à ce que les cahiers qui sont achetés soient bien utilisés **

Depuis quelques années, les coûts de livraison sont une réalité incontournable. L'école avait jusqu'ici absorbé ces frais qui ne cessent d'augmenter. Elle devra revoir sa façon de faire dès l'an prochain. On considèrera les frais de livraison dans le coût réel des cahiers.

Annie Chénard en profite pour nous informer de ce qu'est la gratuité scolaire. Cela comprend les manuels scolaires et le matériel didactique. Tout ce qui appartient à l'élève et qui lui reste en fin d'année n'est pas touché par cette politique de gratuité. (Sont donc exclus les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.)

6.2.3.2 Évaluation du plan de lutte 20-21

Annie Chénard présente l'évaluation du plan de lutte pour l'année 20-21. Pour chaque point, il y a eu des forces et des faiblesses, des moyens utilisés et des résultats. Quelques exemples :

Il a été entre autres mentionné qu'une salle de jeux a été aménagée pour 2 groupes en particulier et que cela a été salubre pour plusieurs élèves. Cela leur a permis de dépenser un peu d'énergie et favoriser une certaine socialisation.

Il y a eu aussi une baisse considérable des comportements perturbateurs qui a été observée. Cette année « covid » s'est déroulée en bulle et les interventions ont eu lieu avec ces mêmes bulles.

Il y a eu le projet Noël qui a réuni des jeunes de divers horizons. Leur bon comportement ou l'atteinte d'objectifs personnels leur permettait de participer à la conception de décoration de Noël en bois. Cela a développé une belle dynamique et les résultats ont été très concluants. À refaire !

On a parlé du code vestimentaire à savoir le port d'un polo par exemple. La conclusion n'est pas tant qu'au final tous portent le polo, mais plutôt que tous les enseignants, le personnel et les intervenants appliquent de façon équitable les règlements du code vestimentaire déjà établis. La rigueur sera de mise!

Objectif pour les prochaines années : trouver le moyen de joindre les parents, car cette année, l'intérêt de ces derniers pour nos offres « virtuelles » ne s'est pas manifesté. On devra réfléchir à autre façon.

6.2.4 Points pour information :

6.2.4.1 Planification de fin d'année : examens et journée de reprise;

Semaine de vaccination à prévoir. On attend les annonces gouvernementales ainsi que la procédure. Annie Chénard ne peut s'avancer sur rien. Le retour à la zone rouge « clair » le 25 mai, nous permet un retour en classe pour plusieurs à temps plein. Nous informerons dès que possible les parents pour tout ce qui concerne les examens de fin d'année, les reprises et autres activités.

6.2.4.2 Calendrier scolaire 21-22

Le calendrier scolaire doit être révisé suite aux annonces faites par le ministère. Comme il n'y aura encore que 2 étapes, les congés pédagogiques doivent être replacés. L'information devrait être disponible au prochain CÉ en juin.

6.2.4.3 Effectif scolaire 21-22

Nous en sommes au compte de 401 élèves :

74 en sec 1

62 en sec 2

72 en sec 3

56 en sec 4

63 en sec 5

64 en adaptation scolaire

10 au PAI

En tout, 19 groupes. C'est une très bonne nouvelle pour l'école.

6.2.4.4 Gala des mérites

Notre secrétaire Geneviève Plourde a persévéré dans son objectif de recueillir des sommes d'argent pour pouvoir remettre des bourses à nos élèves méritants. On a cru que cette période de pandémie aurait pu réduire à la générosité des entreprises de la région, mais à notre grande surprise, nous avons amassé plus de 7000\$.

Comme chaque année, le gala des mérites souligne les efforts de certains élèves. Cette année, la reconnaissance se fera en ligne du 31 mai au 4 juin sous le format de capsule vidéo quotidienne. Bravo aux méritants et merci Geneviève pour ton acharnement qui fut, au final, très payant!

6.2.4.5 Concentration équitation;

Ce point a été discuté au 6.2.2.2

6.2.4.6 Association forestière bas-Laurentienne/Communauté verte;

Nous avons obtenu, par l'entremise de l'association forestière Bas-Laurentienne, près de 300 arbres! Nous souhaitons impliquer des groupes d'élèves afin de les mettre en terre sur le terrain de l'école. Le défi est de taille! Une belle logistique à organiser rapidement!

6.3 Rapport de la trésorière;

Notre trésorière n'a pas de rapport à faire.

7. Travaux du conseil ;

Aucuns travaux

8. Affaires nouvelles;

8.1 Information des représentants du personnel enseignant;

François Dupont, enseignant, souligne le bonheur de tous les enseignants de reprendre l'enseignement en présentiel pour la plupart des groupes. Les sec 3-4-5 demeurent en alternance pour un certain temps. Ils ont aussi certaines appréhensions surtout après 3 semaines en ligne.

Il nous parle des négociations qui ont mené à une entente de principe. Il n'y aura donc plus de moyen de pression de la part des enseignants.

Les postes sont établis pour l'an prochain. Il mentionne que Chanoine-Beudet est devenu avec le temps une école de destination et non plus de passage. Les profs restent par choix et c'est positif, ça donne des résultats !

Il souligne que pour le sec 2 l'an prochain, il y a beaucoup de jeunes, donc les classes sont nombreuses et c'est préoccupant pour les enseignants.

Mathieu Mercier, enseignant, nous dit que les élèves sont présents en ligne et participent bien pour la plupart.

Martine Lavoie, enseignante, mentionne son attachement à l'équipe de l'école et se réjouit du retour en classe des élèves pour la fin de l'année.

8.2 Information du représentant du personnel professionnel;

Josée Chouinard, conseillère en orientation prend la parole.

- Mise en place de la Communauté verte. Distribution de semis aux intéressés et projet jardinage en devenir.
- 300 arbres seront plantés. On verra ce que la situation nous permet de faire pour la plantation.
- Projet défi à relevé avec la vie étudiante et la stagiaire de Mme Guylaine Pelletier ainsi que certains stagiaires en technique d'éducation spécialisée du Cégep de La Pocatière. Nous avons pu suivre une quinzaine de jeunes de sec 1 et 2 afin de les aider avec les stratégies telles que les études, la gestion des émotions et la motivation scolaire.
- Poursuite des évaluations des élèves au primaire et au secondaire.
- Ateliers de prévention en classe sur le thème de la dépendance. Suivis individuels pour les difficultés d'organisation scolaire et problème de motivation. Évaluation et accompagnement de jeunes concernant la place des jeux vidéos dans leur vie.
- Persévérance scolaire : les ateliers se poursuivent
- Soirée d'information pour aide financière aux études
- Test d'orientation pour les sec 4
- Jeu d'évasion fait avec les élèves de 6^e année afin de leur faire connaître l'école
- Préparation des documents d'élèves avec plan d'intervention/diagnostic pour assurer un suivi quant à la transition aux études postsecondaires
- Préparation de vidéos pour faciliter la transition des élèves de 6^e année vers le secondaire
- Enfin, les professionnels du CCS Kamouraska-RDL ont dû faire une 2^e demi-journée de grève étant donné que rien ne bouge aux tables de négociations. Un rappel que nos demandes sont :
 - une véritable reconnaissance du travail essentiel accompli au quotidien;
 - de meilleures conditions de travail (attraction et rétention);
 - embauche de professionnels pour davantage de services aux élèves (jeunes et adultes).

8.3 Information du représentant du personnel de soutien;

Geneviève Plourde, secrétaire, se réjouit du retour en présence des élèves. La logistique quand les élèves sont en ligne est plus lourde à gérer. Elle nous dit que le CSS a fait le choix de puiser dans les budgets organisationnels un montant de 400 000\$ pour bonifier les postes des techniciens en éducation spécialisés ainsi que les préposés aux élèves handicapés dans ses écoles, ce qui permettra d'offrir plus de services aux jeunes. Ces budgets seront disponibles pour septembre 2021.

8.4 Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents ;

Chantal Landry nous mentionne qu'ils y ont discuté des frais chargés aux parents. C'est le moment de l'année où se font les reconnaissances scolaires. Des surprises leur ont été envoyées, mais elles ne sont toujours pas arrivées à destination. À venir! Il n'y aura pas de rencontre de fin d'année pour les parents du comité, donc pas de repas partagé ensemble. Peut-être l'an prochain.

8.5 Information du comité social;

Avec l'amélioration de la situation au Québec et dans notre région, nous repoussons le dernier CÉ au 14 juin. Un envoi courriel sera fait le 10 juin pour les précisions. Nous serons peut-être en mesure de nous rencontrer en personne pour un dernier CÉ. Une belle façon de conclure cette

9. Période de questions du public;

Un parent questionne sur la vaccination des secondaires 3. La 1^{ère} dose a été donnée et la 2^e devra l'être en début d'année scolaire 21-22. Avec la vaccination pour le Covid qui s'annonce, il n'est pas recommandé de combiner tous ces vaccins. Geneviève Plourde fera le suivi auprès de Marie-Pier East-Lavoie, infirmière de l'école, pour le retour des carnets de vaccination des jeunes.

10. Sujets à discuter à la prochaine rencontre;

Bal des finissants ? On attend les consignes du gouvernement pour préparer l'évènement...

11.

L'ordre du jour étant épuisé, Geneviève Plourde propose la levée de l'assemblée à 21h10 et est secondée par Josée Chouinard.

Le secrétariat a été fait par Julie Gagné.

Caroline Boutin, présidente

Annie Chénard, directrice